



Autorité environnementale

conseil général de l'Environnement et du Développement durable

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

**Plan de gestion pluriannuel des opérations
de dragage d'entretien sur le canal du
Nivernais (58 - 89)
Constat de report**

n°Ae: 2014-08

Constat de report d'une demande d'avis

*

* *

L'Ae a été saisie pour avis sur le projet de Plan de gestion pluriannuelle des opérations de dragage d'entretien sur le canal du Nivernais par courrier de la préfète de la Nièvre en date du 15 janvier 2014 ; le dossier ayant été reçu complet le 20 janvier, il lui en a été accusé réception à compter de cette date par courrier du 20 janvier 2014.

Par courrier en date du 8 avril 2014, ci-joint, la préfète de la Nièvre a informé le président de l'Ae de la décision du maître d'ouvrage, Voies navigables de France, de compléter de façon significative le dossier, et de sa décision de saisir à nouveau l'Ae une fois les dossiers complétés réceptionnés.

Réunie en séance le 9 avril 2014, date à laquelle la délibération sur ce projet était inscrite à l'ordre du jour, l'Ae a été informée par son président qu'il n'y avait donc pas lieu à en délibérer.



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Direction départementale
des territoires de la Nièvre

Nevers, le - 8 AVR. 2014

Service eau, forêt et biodiversité

Situation :

24, rue Charles Roy à Nevers

Voies Navigables de France
Direction Territoriale Centre Est
CS 36229
13 Avenue Albert 1er
21062 DIJON

Affaire suivie par : André TORRES 585
Tel. : 03 86 71 52 21 – Fax. : 03 86 71 52 79
Mél. : andré.torrest@nievre.gouv.fr

Objet : Dossier d'autorisation – Travaux en rivière.

Monsieur le Directeur

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien sur le canal du Nivernais

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique de la mission inter-services de l'eau et de la nature : **10/10/13**
- numéro d'enregistrement au guichet unique : **58-2013-00153**.

Par courrier du 8 avril 2014, je vous ai confirmé la complétude de ce dossier et j'ai engagé la procédure d'instruction.

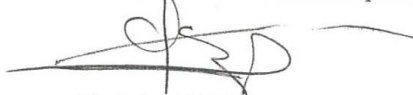
Vos services m'ont informé par mail le 28 février 2014 que vous souhaitiez apporter des compléments à ce dossier afin d'améliorer sa recevabilité sur le fond et vous sollicitez, en conséquence, une suspension du délai d'instruction de 8 semaines.

Par le présent courrier, je vous confirme que je suspends l'instruction de votre demande à compter du 28 février 2014 pour une durée de 8 semaines.

J'en informe en parallèle, Monsieur le Président de l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et Développement Durable dont l'avis avait été sollicité dans le cadre de la procédure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du bureau Milieux Aquatiques et Pêche,



Christine GAZET

Direction départementale des territoires de la Nièvre
adresse postale : 2 rue des Pâtis – BP 30069 – 58020 Nevers Cedex
téléphone 03 86 71 71 71 – télécopie 03 86 71 71 69
horaires d'ouverture : 8h00 – 11h30 / 13h30 – 17h00 (13h30 – 16h00, le vendredi)